

# COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Réunion du CSE Côte d'azur

Date 21/12/2021

En préambule les élus CSEE CAZ évoquent une nouvelle fois un problème sur les objectifs du magasin de Bastia qui s'avèrent irréalisables. La direction consciente du problème annonce la possibilité de trouver une solution au niveau régional en mettant le sujet au prochain ordre du jour de janvier ou février 2022. La direction précise que Bastia n'est pas le seul magasin concerné par ce problème. FO demande la possibilité de prendre en considération la concurrence autour du magasin de Bastia pour baisser les objectifs.

Approbation à l'unanimité des PV du 7/10/2021 et du 22/10/2021.

Les élus CSEE CAZ constatent que les magasins ont mélangés libre emport et achat rapide, ce qui pose maintenant des problèmes pour la rémunération des vendeurs sur ces familles de produits. De plus les élus s'aperçoivent que certains magasins de la région n'ont pas effectués une information consultation sur la vente libre emport et achat rapide lors de leur mise en place. La direction consciente du problème ne souhaite pas toucher à l'usage des magasins qui sont rémunérés au libre emport. FO remarque une problématique sur le magasin de plan de campagne au niveau du rayon G1 car uniquement la literie est payée sur le libre emport alors que les familles petit meuble et meuble devraient l'être aussi. La direction prend le problème en compte et reviendra vers nous pour nous donner une réponse.

En ce qui concerne l'enveloppe challenge dépôt la direction nous répond que cela n'impacte pas les comptes des magasins mais que cela est pris sur le compte d'exploitation. L'enveloppe est de 138000€ au national soit 11000€ repartis sur 12 régions ce qui fait 250€ brut par salarié.

En ce qui concerne l'enveloppe challenge crédit, elle est de 1300000€ au national partagée en deux soit 650000€ à la charge de Cetelem et 650000€ à la charge de Conforama. La direction nous fait part que l'enveloppe depuis le début de l'exercice commence à bien être consommée et que probablement il y aura des valeurs moindres reversées aux salariés lors des prochains challenges. Les élus CSEE CAZ n'approuvent pas ces challenges même s'ils apportent un plus au niveau financier aux salariés car les élus préféreraient une augmentation des salaires au lieu de primes éphémères.

Les ventes de marchandises et GLD des alternants seront redistribuées aux vendeurs par un pot commun au prorata temporis sauf pour le magasin de Toulon qui a un autre mode de rémunération. FO demande si les tuteurs désignés ont le temps de bien s'occuper des alternants dans les magasins de la région. La direction répond que tout ce passe bien mais les élus eux constatent que des tuteurs dans certains magasins peuvent avoir plusieurs alternants à s'occuper en même temps, ce qui pourrait poser problème pour la bonne intégration et le bon suivi des alternants dans les magasins de la région.

La BDSE sera transmise par mail et devra être mise en place dans les magasins avec un classeur pour qu'elle soit accessible de tous. La RH et les RP devront contrôler sa bonne mise en place dans les magasins de la région.

La direction nous confirme que la prime de mobilité n'est pas prise en compte dans le calcul de la PFA.

En ce qui concerne la mise en œuvre en interne des formations à destination des partenaires sociaux, même si ces formations peuvent être intéressantes, les élus CSEE CAZ préfèrent effectuer ces formations en interne dans leur propre organisation syndicale et non par des consultants extérieurs à leur organisation.

les CR FO ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons, ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales.

# COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Réunion du CSE Côte d'azur

Date 21/12/2021

Les élus CSEE CAZ ne veulent pas que les vendeurs cuisines s'occupent de faire la TVA réduite au client car cela engendre du travail supplémentaire et non mentionné sur leur fiche de poste. Les élus ne veulent pas qu'un vendeur cuisine soit tenu responsable en cas d'erreur car ce n'est pas son rôle de contrôler si la TVA à 10 % est bien appliquée au client. La direction écoute nos dire et souhaite revenir sur ce sujet lors de la prochaine réunion.

Les élus CSEE CAZ demandent le rappel du calcul des tickets restaurants, la direction nous répond que pour avoir le ticket restaurant il faut effectuer la pause déjeuner entre 11h30 et 14h30. La direction va vérifier les plannings et horaires des salariés pour éviter qu'ils perdent des tickets restaurants.

En ce qui concerne les actions menées à la suite des erreurs de procédures relevées lors des audits, Les élus CSEE CAZ constatent que la direction ne souhaite pas trop communiquer à ce sujet et reste assez vague dans leur réponse.

Les élus CSEE CAZ demandent si le chiffre d'affaire lors de la nocturne du black friday a été au rendez-vous. La direction nous répond que dans l'ensemble cette soirée a été rentable pour la région. FO constate que les offres pour les clients n'étaient pas exceptionnelles et que certains rayons comme le G1 n'avait pas eu d'offres commerciales pour cette soirée. Pour ce qui est des ouvertures exceptionnelles des dimanches et lundis avant Noël, FO constate que l'ouverture des lundis pour le magasin de plan de campagne n'a pas généré un chiffre extraordinaire, impactant une baisse du chiffre d'affaire le mardi à cause de l'ouverture du lundi.

Les élus CSEE CAZ constatent qu'il n'est pas respecté par la direction la possibilité de travailler le dimanche et lundi des ouvertures exceptionnelles pour les salariés qui le souhaitent. Les élus veulent que la direction propose à chaque salarié de pouvoir venir travailler ces jours d'ouvertures sur la base du volontariat afin que le salarié puisse toucher la prime lors de ces ouvertures exceptionnelles.

12 élus ont voté de façon favorable et 1 abstention sur les horaires d'ouvertures exceptionnelles le 1<sup>er</sup> jour des soldes sous condition que les salariés donnent leurs accords pour modifier leurs horaires de pause du midi pour les magasins qui resteront ouverts ce jour là. Les élus CSEE CAZ demandent que la direction prévoit pour ce jour d'ouverture un repas pour les salariés. La direction nous répond que cela sera fait.

Les élus CSEE CAZ demandent pourquoi il y a une différence de variables entre responsable de rayon et responsable de dépôt. La direction nous répond que les taux de variables n'ont pas été modifié depuis 2009. La direction estime que cela n'est pas juste et espère que cela soit remis à la prochaine NAO de 2022 et réajusté par la suite.

Les élus CSEE CAZ constatent une augmentation de loyer dans les magasins où il sont locataires et surtout les élus constatent une forte augmentation pour le magasin de Plan de campagne et Toulon qui sont propriétaires des locaux. La direction nous répond que Conforama loue leur propre locaux via une SCI.

# COMPTE-RENDU D'INFORMATION SYNDICALES

Réunion du CSE Côte d'azur

Date 21/12/2021

Les élus CSEE CAZ ont remarqué qu'une mobilité géographique été notifiée dans les nouveaux contrats des salariés non-cadre. La direction nous confirme que cela est une erreur sur certains contrats et qu'il n'y a pas de mobilité géographique pour un non-cadre.

En ce qui concerne la clôture compte œuvre sociale et fonctionnement de l'année 2021, les documents vont être envoyés aux élus et la validation se fera à la prochaine réunion.

MR VILLANI FREDERIC RS FO Côte d'Azur

MR PINEAU CHRISTOPHE DS FO Côte d'Azur

les CR FO ont pour seul objectif d'informer les salariés, avec objectivité et dans les meilleurs délais, de tous les débats auxquels nous participons, ils ne sont pas des outils de propagande ni de dénigrement des autres organisations syndicales.